

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2010.

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 5 et 6 juillet 2010**

**2010 DU 105** - GPRU Porte de Montmartre / Porte de Clignancourt / Porte des Poissonniers (18<sup>ème</sup>).-  
Modification du PLU secteur porte de Saint Ouen.

**Mmes Anne HIDALGO et Gisèle STIEVENARD, rapporteures.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1, L.2511-2, L.2511-13 et L.2511-15 ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.123-1, L.123-13, R.123-1, R123-25 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil de Paris les 12 et 13 juin 2006, mis à jour par délibération du 24 septembre 2007 et modifié par les Conseils de Paris des 12 et 13 novembre 2007, des 17, 18 et 19 décembre 2007 et des 29 et 30 septembre 2009 ;

Vu la délibération 2004 DU-6 / DPVI-1 en date des 2 et 3 février 2004, approuvant le projet de territoire du GPRU Porte de Montmartre - Porte de Clignancourt ;

Vu l'arrêté du Maire de Paris en date du 13 juillet 2007 ouvrant l'enquête publique relative au projet de modification du PLU sur le secteur GPRU Porte de Montmartre – Porte de Clignancourt ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée à la mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement du 10 septembre au 13 octobre 2007 ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 27 novembre 2007 ;

Vu le dossier annexé au projet de délibération et comprenant :

- annexe 1 : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,
- annexe 2 : le rapport de présentation du PLU modifié,
- annexe 3 : les orientations d'aménagement sur le secteur Porte de Montmartre / Porte de Clignancourt / Porte des Poissonniers modifiées,
- annexe 4 : le règlement du PLU modifié,
- annexe 5 : l'atlas général du PLU modifié ;

Vu l'avis du Conseil du 18<sup>ème</sup> arrondissement, en date du 28 juin 2010 ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne HIDALGO, au nom de la 8<sup>e</sup> Commission et par Mme Gisèle STIEVENARD, au nom de la 5<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la modification du Plan Local d'Urbanisme de Paris portant sur le secteur Porte Saint Ouen Paris 18<sup>ème</sup> arrondissement.

Article 2 : Le Plan Local d'Urbanisme de Paris est modifié conformément aux documents annexés à la présente délibération : modifications des orientations d'aménagement du secteur Porte Montmartre, Porte de Clignancourt, Porte des Poissonniers, modifications apportées au Règlement du PLU ; modifications apportées à l'Atlas Général du PLU.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris. Elle sera affichée en mairie pendant un mois et mention en sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département. La présente délibération sera publiée dans le Bulletin municipal officiel. Chaque formalité de publicité mentionnera le lieu où le dossier peut être consulté.